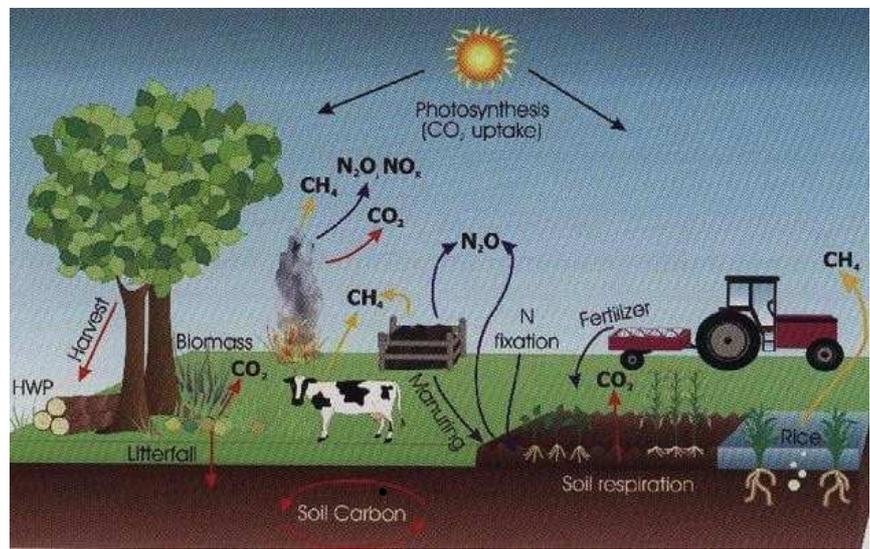
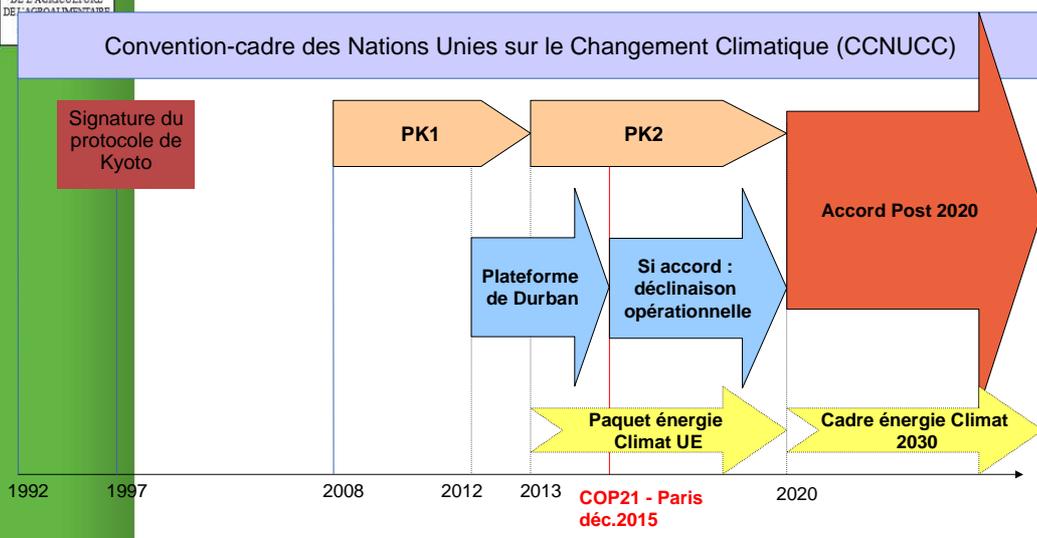
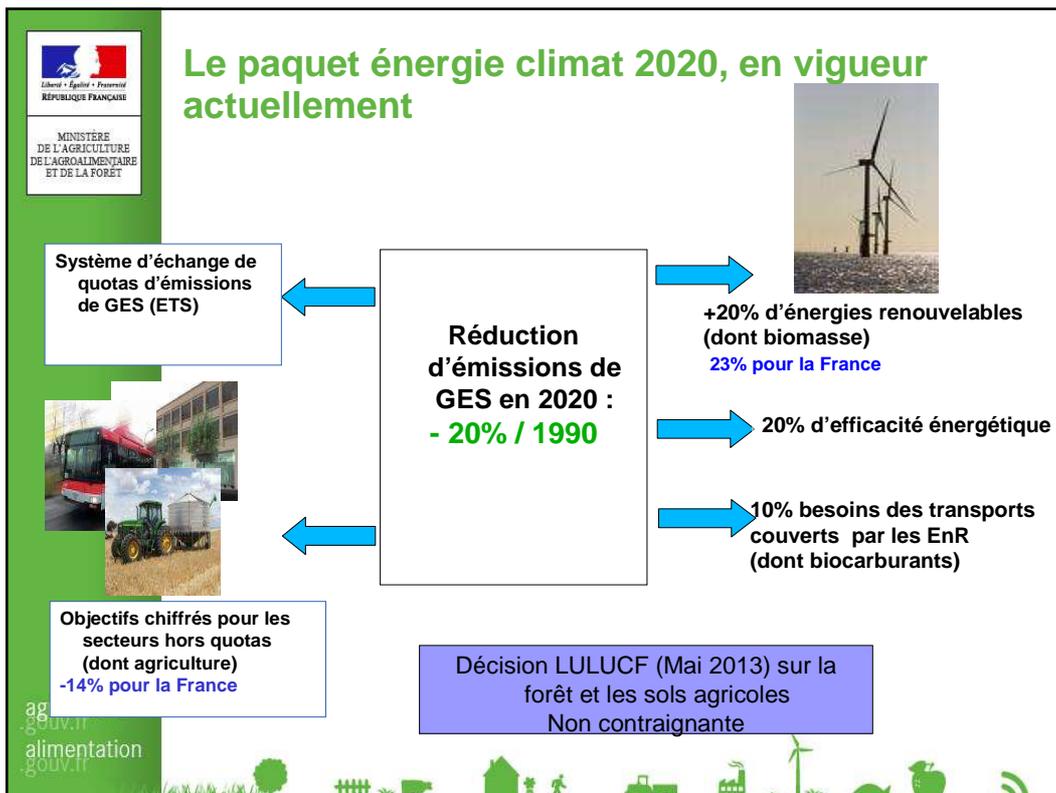


## Climat-Air et Agriculture Les Phénomènes en jeu



## Négociations internationales Climat





**Situation en France**

- Émissions de GES et puits de carbone :
  - Émissions agricoles ~ 100 MtCo<sub>2</sub>eq (20% du national)
    - . 50% N<sub>2</sub>O (fertilisation azotée minérale et organique)
    - . 40% CH<sub>4</sub> (fermentation entérique et effluents d'élevage)
    - . 10% CO<sub>2</sub> (machinisme agricole)
  - Puits de carbone agricole et forestier ~ - 60 MtCo<sub>2</sub>Eq
    - . Lié à l'usage et changements d'usage des sols et forêts
    - . Compense 12 % des émissions nationales
- Engagements actuels de réduction d'émissions :
  - Agriculture : **pas d'objectif sectoriel** mais un objectif global de - 14% d'ici 2020 (ref. 2005) pour agriculture, transports, bâtiments et déchets (secteurs diffus ou hors ETS)
  - Puits de carbone : autour de - 45 MtCO<sub>2</sub>Eq d'ici 2020.

agriculture.gouv.fr  
alimentation.gouv.fr

4



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

## Le Cadre énergie climat 2030 de l'UE.

- Contribution de l'Union européenne aux négociations internationales de la CCNUCC.
- Les grands objectifs d'atténuation que se fixe l'UE doivent être communiqués au plus tard au début de l'année 2015 à l'ensemble des pays de la CCNUCC.
- Le Cadre énergie climat 2030 (CEC 2030) entrera en vigueur en 2020 et doit prendre la suite du Paquet énergie climat actuellement en place.
- Les objectifs d'atténuation sont répartis entre le secteur ETS (« marché d'échange de quotas carbone ») qui recouvre les secteurs industriels, et le secteur hors-ETS (agriculture, logement, transport, déchets, etc.)
- Il n'y a actuellement pas d'objectifs sectoriels.

5



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

## Préparation de l'engagement de l'UE pour 2015 : le projet de Cadre énergie climat 2030

- 40% des émissions de GES d'ici 2030 (réf 1990)
  - - 43% dans le secteur ETS (réf 2005) = marché carbone
  - - 30% dans le secteur hors ETS à répartir entre EM
    - pas de répartition entre secteur prévue au niveau UE
    - **mais contribution estimée de l'agriculture à -28% / 2005**
- 3 options pour la prise en compte de l'agriculture et de la forêt :
  - (1) statut quo : l'agriculture reste dans les secteurs hors ETS (secteurs diffus du PEC 2020) et la forêt en dehors ;
  - (2) inclusion de la forêt dans les secteurs hors ETS ;
  - (3) création d'un nouveau pilier « secteur des terres ».
- 27% d'énergies renouvelables (objectif européen) – disparition d'un objectif EnR dans les transports
- Efficacité énergétique : proposition de relever à 30% l'obj d'économies d'énergie (après bilan de la Directive de 2008)

6



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## Agenda des solutions

- Mettre en avant des actions concrètes, de nature technique ou politique, illustrant les efforts de lutte déjà entrepris contre le changement climatique
- Volet international (sommet de l'ONU le 23 septembre) et Volet national (valorisation en marge de la COP21)
- Sur le thème Agriculture – forêt, le MAAF (pilote) a proposé une série d'actions internationales et nationales, dont :
  - Conférence scientifique *climate smart agriculture* en mars 2015,
  - Conférence sur l'agroécologie avec la FAO 18-19 sept. 2015 et lancement d'une alliance et un programme de travail,
  - Initiative « carbon dairy » (filière lait) en France
  - Initiative sur climat et enseignement agricole en France
  - En cours de préparation : Valorisation de l'expertise française en matière de télédétection pour les zones forestières

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr

7



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## Directive NEC – définition de plafonds d'émissions polluantes

### Transcription du protocole de Göteborg en droit UE

### Secteur agricole concerné par 2 polluants : NH<sub>3</sub> & CH<sub>4</sub>

### Révision des plafonds nationaux d'émissions polluantes :

**Protocole de Göteborg** : 4% d'émissions de NH<sub>3</sub> en moins en 2020;  
Plafond en 2020 : 631kt NH<sub>3</sub> par an.

**Directive NEC : Révisions en cours** Plafonds  
proposés (tous secteurs confondus) :

29% d'émissions de NH<sub>3</sub>

et 25% d'émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) en moins, en 2030.

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr

8



## Directive NEC – Plan de réduction des émissions de polluants atmosphérique

### Transcription directive NEC dans cadre national (PREPA) :

**Révision en cours** (2014-15) incluant l'ensemble des gestionnaires ;  
Fixation d'objectifs de réduction et d'actions pour chaque secteur.

**Actuellement les Ministères ciblent deux thématiques dans le cadre du PREPA : Brûlages à l'air libre de résidus & mesures considérées dans l'arrêté mesures d'urgence en cas de pics de pollution.**

agriculture  
-gouv.fr  
alimentation  
-gouv.fr



9